

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08238 Numéro SIREN : 849 342 399 Nom ou dénomination : A2F RAVAL

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2020 sous le numéro de dépôt 103474



20201034742019

DATE DEPOT : 27/11/2020

N° DE DEPOT : 103474

N° GESTION : 2019B08238

N° SIREN : 849342399

DENOMINATION : A2F RAVAL

ADRESSE : 40 rue Damrémont 75018 Paris

MILLESIME : 2019

A2F RAVAL

S.A.S.U

Au Capital Social de : 1.000 Euros

Dont le Siège Social est situé :

40 Rue Damrémont

75018 PARIS

R.C.S. PARIS N ° 849 342 399

SIRET N ° 849 342 399 00029

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

3 0 NOV. 2020

Sous le N° :

103676

**PROCES – VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,

Le trente septembre

A dix heures,

Monsieur Abdelnaeim AHMED,

Propriétaire de la totalité des cent (100) actions de soixante Euros (10 €), chacune émises par la Société par actions simplifiées unipersonnelle A2F RAVAL au capital social de MILLE EUROS,

Associé unique et Président de ladite Société :

1 – A préalablement exposé ce qui suit :

- *En sa qualité de Président de la Société, Abdelnaeim AHMED, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;*
- *Il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.*

2 – A pris les décisions suivantes portant sur :

- *L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;*
- *L'affectation des résultats dudit exercice ;*
- *La constatation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.*

A-A

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice de 15.541,00 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

- *Report à nouveau créateur soit : 15.441,00 Euros*
- *Distribution de dividendes Soit : 0,00 Euros*
- *Autres réserves Soit : 0,00 Euros*
- *Affectation de la Réserve légale soit : 100,00 Euros*

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte que par suite de ladite affectation le compte CAPITAUX PROPRES s'établira de la manière suivante :

- CAPITAL SOCIAL	1.000	Euros
- RESERVE LEGALE	100	Euros
- AUTRES RESERVES	0	Euros
- REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	15.441	Euros

Soit un Total de : 16.541 Euros

L'associé reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223 - 19 du Code de Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

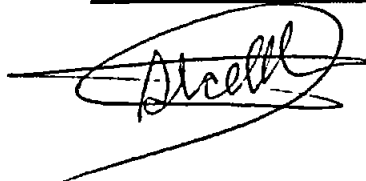
CINQUIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'il n'a perçu aucune rémunération, en contrepartie de ses fonctions de Président au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Abdelnaeim AHMED



A - A



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Taux de date du service

Exercice ouvert le	25032019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AZF RAVAL 19 RUE DES BALKANS 75020 PARIS			
SIRET	8 4 9 3 4 2 3 9 9 0 0 0 1 1	Mél:	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	PEINTURE ET RAVALEMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	18 284	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI | x | NON | Si oui, Indication du logiciel utilisé | SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SK AUDIT 19 Rue des Balkans 75020 PARIS			
Tél: 0143720726		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 15062020	Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président	Signature: ABDELNAEIM AHMED

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, la taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ABDELNAEIM AHMED	100	2019	19 488				
46 RUE DE PARIS 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE							

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise <u>A2F RAVAL</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>19 RUE DES BALKANS 75020 PARIS</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>8</td><td>4</td><td>9</td><td>3</td><td>4</td><td>2</td><td>3</td><td>9</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>1</td> </tr> </table>												8	4	9	3	4	2	3	9	9	0	0	0	1	1
8	4	9	3	4	2	3	9	9	0	0	0	1	1												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>0</u> Durée de l'exercice précédent * <u> </u> <u> </u>																									
										Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>															
ACTIF										Brut 1															
										Amortissements-Provisions 2															
										Net 3															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014		016																				
	Immobilisations corporelles *		028		030																				
	Immobilisations financières * (1)		040		042																				
	Total I (5)		044		048																				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	13 867	070			13 867																
		Autres * (3)		072	9 651	074			9 651																
	Valeurs mobilières de placement		080	2 166	082			2 166																	
	Disponibilités		084	24 544	086			24 544																	
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II		096	50 228	098			50 228																		
Total général (I + II)		110	50 228	112			50 228																		
PASSIF										Exercice N 1															
										NET															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120				1 000																	
	Écarts de réévaluation			124																					
	Réserve légale			126																					
	Réserves réglementées *			130																					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				132																		
	Report à nouveau			134																					
	Résultat de l'exercice			136				15 541																	
	Provisions réglementées			140																					
	Total I			142				16 541																	
Provisions pour risques et charges			Total II	154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156																					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																					
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166				12 296																	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	2 042		172		21 391																	
	Produits constatés d'avance			174																					
Total III			176				33 687																		
Total général (I + II + III)			180				50 228																		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A2F RAVAL		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice N clos le	13/11/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		Services *		217	218
				203 400	232 965
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	232 967
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (mar. marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - Immobilier :)		242	156 399
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	501
	Rémunérations du personnel *			250	44 039
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	13 745
	Dotations aux amortissements *			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		266		
Total des charges d'exploitation (II)				264	214 683
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 284
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		317		300
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	15 541
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	15 541
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 743
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 septies D))	249
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexties A)	989
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duadécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. quaterdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993
	Crédite due au report en amont du décaissement			346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 duadécies)			655	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duadécies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 duadécies B)	645
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duadécies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 duadécies D)	648
	Déduction exceptionnelle simulateur de recherche	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				352
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en amont *			356	
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :	360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A2F RAVAL**Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A2F RAVAL										Néant ☐ *																																																																																																																
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																		
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																		
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="5">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715		2						Constructions	720		725		3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5						Matériel de transport	750		755		6						Autres immobilisations corporelles	760		765		7						TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																				
	Dotations		Reprises																																																																																																																							
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																				
Terrains	710		715		2																																																																																																																					
Constructions	720		725		3																																																																																																																					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																					
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																					
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780																																																																																																																
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																		
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																		
Déficits reportables			984																																																																																																																							
Déficits de l'exercice			960																																																																																																																							
Total des déficits restant à reporter			970																																																																																																																							
IV DIVERS																																																																																																																										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI								325																																																																																																																		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327																																																																																																																		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																																																																																																																		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326																																																																																																																		
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																		
Montant de la TVA collectée								374	4 112																																																																																																																	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	7 950																																																																																																																	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: A2F RAVAL										Néant ☐ *				
Exercice ouvert le: 25/03/2019 et clos le: 31/12/2019								Données en nombre de mois		1	0			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS														
Effectif moyen du personnel * :								376	8,00					
Dont apprentis								657						
Dont handicapés								651						
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE														
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE														
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	232 965					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118						
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105						
TOTAL 1								106	232 965					
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée														
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	2					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143						
Subventions d'exploitation reçues								113						
Variation positive des stocks								111						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153						
TOTAL 2								144	2					
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾														
Achats								121	32 259					
Variation négative des stocks								145						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	117 581					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	6 560					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133						
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148						
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150						
TOTAL 3								152	156 400					
IV - Valeur ajoutée produite														
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	76 567					
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises														
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	76 567					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE														
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD														
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	232 965				Effectifs au sens de la CVAE *		023	8,00		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026						
Période de référence				024	2	5	/	0	3	/	2	0	1	9
Date de cessation						/			/					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.														
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.														

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 4 9 3 4 2 3 9 9

Dénomination de l'entreprise

A2F RAVAL

Adresse (voie)

19 RUE DES BALKANS

Code postal

75020

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

AHMED

Prénom(s)

ABDELNAFIM

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

09/07/1978

N° Département

99

Commune

GHARBEYA

Pays

EGYPTE

Adresse :

N°

46

Voie

RUE DE PARIS

Code Postal

93380

Commune

PIERREFITTE-SUR-SEINE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 4 9 3 4 2 3 9 9

Dénomination de l'entreprise

A2F RAVAL

Adresse (voie)

19 RUE DES BALKANS

Code postal

75020

Ville

PARIS

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

2020		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit					2468
<i>(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imposé à 10 % 7b
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
		Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI		Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
		Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				
Total							

(2020)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

A2F RAVAL

[illegible]